Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600040-20251211-D092_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11 DECEMBRE 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 14 - votants : 16

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le onze Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Décembre 2025.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Rachel RAITHIER, Serge BRASSEBIN, Yolène BÉGO, Marie-Pierre RICORDEL, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE.

Absents excusés : Corinne KRDZALIC (pouvoir à Geneviève LE GOUALLEC), Mickael LAMIDÉ, Fabrice CHAMPALLE (pouvoir à Rachel RAITHIER), Marie-Odile JARLIGANT, Hervé TABART.

Secrétaire de séance : Geneviève LE GOUALLEC.

092/2025 Acceptation de la proposition d'achat et signature du compromis de vente de l'immeuble 3, rue des Palis

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'achat d'une personne à 215 000 € pour l'immeuble situé 3, rue des Palis.

Il propose au Conseil Municipal d'accepter cette proposition et de l'autoriser à signer un compromis de vente avec clauses suspensives d'obtention du prêt bancaire par l'acquéreur, d'absence de servitudes ou charges non déclarés pouvant affecter la valeur du bien et d'autorisation de création d'une copropriété au sein du bien immobilier.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR :

- ☐ Accepte la proposition d'achat de l'immeuble situé 3, rue des Palis à 215 000 €,
- ☐ Autorise le Maire à signer un compromis de vente de l'immeuble sous les conditions suspensives énumérées ci-dessus.
- ☐ Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.